



Avis d'appel public à la concurrence

Marché à procédure adaptée
Marché de Travaux
Accord cadre à bons de commande

CAB2024-46

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise - M. DELMARES Frédéric, Président

Domaine de la Tour – La Tour Est – CS40012- 24112 Bergerac Cedex

Courriel : marches.publics@la-cab.fr , adresse internet : <http://www.la-cab.fr>.

Profil d'acheteur : <http://demat-ampa.fr>

Objet du marché : Accord-cadre pour les travaux relatifs à la réfection et la réalisation de réseaux d'assainissement collectif sur le territoire communautaire.

Le marché n'est pas alloti.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Durée du marché : Le marché est conclu à partir de sa date de notification pour une durée de 2 ans

Justifications à produire permettant d'apprécier les qualités et capacités du candidat :

- DUME ou Déclaration du candidat (DC1 et DC2)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique de l'offre : 60 %

Prix des prestations : 40 %

Type de procédure : Procédure adaptée.

Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum de 5 400 000 € HT pour 2 ans.

Variantes : Non autorisée

Obtention des documents : Les documents seront téléchargeables gratuitement sur le site www.la-cab.fr rubrique « marchés publics » ou sur le profil acheteur www.demat-ampa.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33063 Bordeaux – Tél : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Date limite de réception des offres : 20 janvier 2024 à 12h00

Renseignements complémentaires :

Correspondant :

Fanny Lampolski

05.53.23.43.95

Date d'envoi à la publication : 12 décembre 2024